

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 . . 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

12 PAYSAGES ET ESPACES DE VIE
12.2016.01 Appel à projet TEPCV

RAPPORT

I. Historique de la candidature du SMPNRVA à l'appel à projet TEPCV

Dans le cadre de l'Appel à projet national TEPCV lancé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) en 2014, une première candidature a été déposée par le Syndicat mixte du Parc en décembre 2014. Cette candidature portait sur une stratégie globale de transition énergétique pour le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA).

Suite à la publication des résultats le 05 février 2015, le SMPNRVA s'est vu attribuer le statut de « TEPCV en devenir ». Les TEPCV en devenir sont invités à approfondir la réflexion sur leurs projets dans le cadre de Comités Techniques Régionaux (CTR), constitués du Conseil régional, de l'ADEME et de la DREAL, afin d'être désigné TEPCV et de bénéficier de financements à hauteur de 500 000 euros sur une première phase.

Après de multiples échanges et revirements de la part du MEDDE, la candidature du SMPNRVA a été retravaillée et validée par le CTR lors d'une réunion le 30 mars 2016.

II. La dernière version de la candidature du SMPNRVA à l'appel à projet TEPCV

La dernière version de la candidature s'appuie sur des projets ciblés de rénovation énergétique des bâtiments publics participant à une dynamique de revitalisation des centres-bourgs ruraux.

Différents critères ont été pris en compte pour la sélection des projets soutenus par la candidature du SMPNRVA :

- La maturité des projets ;
- La participation des projets à la dynamique de transition énergétique ;
- La réponse des projets à des enjeux supra-communaux ;
- La participation des projets à la revitalisation du centre-bourg dans lesquels ils s'inscrivent ;
- La dynamique positive d'association des porteurs de projets vis-à-vis du Syndicat mixte et de ses partenaires.

La démarche de sélection s'est également appliquée à une répartition homogène des projets sur le territoire du PNRVA.

Ainsi, une liste de présélection a été établie. Le tableau ci-dessous présente cette liste.

Porteurs de projet	Projets
Communauté de communes du Massif du Sancy	Travaux d'optimisation de la performance énergétique et du confort thermique de la médiathèque de la Bourboule
Commune de Rochefort-Montagne	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'un restaurant scolaire (isolation de l'enveloppe du bâtiment et raccordement au réseau de chaleur bois)
Commune de Sayat	Programme pluriannuel de réduction de la consommation d'énergie (bâtiments et éclairage publics)
Commune de Saint-Genès Champanelle	Travaux d'économies d'énergie dans le Groupe scolaire et le gymnase communal
Commune d'Anzat-le-Luguet	Travaux d'isolation par l'extérieur du bâtiment communal accueillant la boulangerie.
Commune de Pradiers	Rénovation d'un logement locatif en centre-bourg

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-12-2016-01-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Commune de Le Claux	Rénovation du parc de gîtes communaux
Commune de Compains	Travaux d'économies d'énergie dans le bâtiment accueillant la Mairie et l'école communal
Commune de Valuèjols	Travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments communaux

Cette liste pourra bien évidemment évoluer au regard des précisions apportées au fur et à mesure par les porteurs de projet et d'une répartition équitable de l'enveloppe de 500 000 euros.

III. Vers la signature d'une convention particulière d'appui financier avec l'Etat

Le document cédant l'engagement du MEDDE pour débloquer 500 000 euros auprès de chaque territoire lauréat de l'appel à projet TEPCV est baptisé « convention particulière d'appui financier ». Ce document présente la stratégie du SMPNRVA et l'ensemble des projets soutenus par l'enveloppe TEPCV.

Cette convention est en cours de rédaction et devrait être finalisée au plus tard à la mi-juin. La volonté du SMPNRVA est de bénéficier au plus vite de cet appui financier afin de faire aboutir l'ensemble les projets évoqués précédemment auprès des collectivités pressenties en capacité de finaliser leur projet.

Il convient de rappeler qu'une fois les premières actions engagées, le SMPNRVA pourrait engager une nouvelle candidature afin de bénéficier d'une enveloppe financière allant jusqu'à 1 500 000 euros supplémentaires pour accompagner de nouveaux projets sur des thématiques plus ambitieuses en matière de rénovation énergétique comme la rénovation des centres bourgs.

A la vue de l'ensemble de ces éléments :

➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président du syndicat mixte à signer la convention particulière d'appui financier TEPCV du SMPNRVA sous réserve d'aboutissement et à effectuer toute démarche complémentaire liée à cet engagement.

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président du syndicat mixte à signer la convention particulière d'appui financier TEPCV du SMPNRVA sous réserve d'aboutissement et à effectuer toute démarche complémentaire liée à cet engagement.

Roger Gardes, Lionel Gay et Eric Brut ne prennent pas part aux votes.

Nombre de voix exprimées : 103/200

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 1

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-12-2016-01-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

13. LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13,2016,01 Projet de contrat territorial Sources de la Dordogne/Sancy Artense – programme d'actions – maîtrise d'ouvrage générale

RAPPORT

L'animation du Contrat de rivière (2008-2012) et du Contrat d'Animation Territoriale Haute-Dordogne (2013-2014) par EPIDOR ont permis l'initiation, en 2014, de la démarche d'élaboration du Contrat de milieux aquatiques « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastioules », sur ce territoire jugé prioritaire par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. La volonté d'une maîtrise d'ouvrage plus locale et la difficulté pour les collectivités et communautés de communes en pleine recomposition territoriale à aboutir à une position politique partagée dans le délai imparti, ont conduit le syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, en accord avec ces dernières, à assurer la maîtrise d'ouvrage de la phase d'élaboration du futur contrat. Sur ce territoire complètement inclus dans le périmètre du Parc et présentant des enjeux forts pour les lacs patrimoniaux tels que la Crégut et le Chauvet, un **diagnostic territorial multithématique** a donc été conduit.

Les années 2014 et 2015 ont permis la réalisation de ce diagnostic, son partage et sa validation par les acteurs locaux. Les éléments majeurs de ce diagnostic concernent les **pratiques agricoles** qui ont été précisées par l'étude des chambres d'agriculture, la gestion durable des **zones humides** autour de laquelle le CEN Auvergne a réalisé des opérations de sensibilisation, l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'**assainissement** et la gestion de la **production hydro-électrique**.

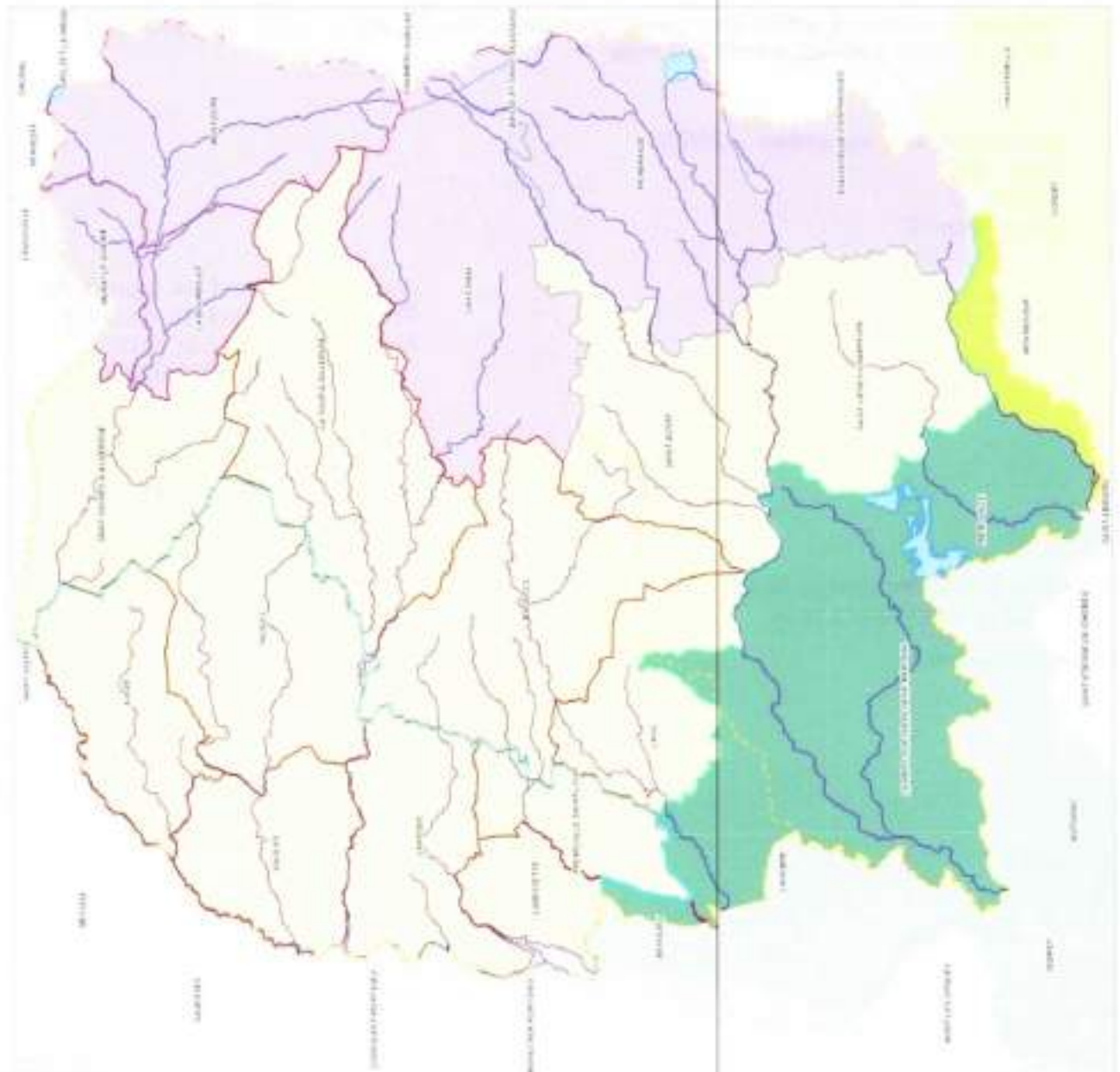
En janvier 2016, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a proposé le rapprochement de cette démarche avec un projet similaire en termes d'enjeux, d'objectifs et de calendrier sur le territoire adjacent des « Sources de la Dordogne ». La surface de ce **nouveau projet de contrat territorial « Sources de la Dordogne / Tarentaine »** couvre près de 600 km² sur le Puy-de-Dôme et le Cantal.

Les collectivités locales ont été sollicitées afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage générale de ce futur contrat. Sancy Artense communauté et le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Haute-Dordogne se sont portés candidats. Ils ne sont pas parvenus à identifier un maître d'ouvrage unique. Le contexte mouvant des collectivités locales en termes de territoires d'action et de compétences à exercer a conduit le syndicat mixte du Parc à proposer d'assurer une maîtrise d'ouvrage temporaire du futur contrat territorial.

Cette **maîtrise d'ouvrage générale** est proposée de janvier 2017 à septembre 2018. Elle sera couplée à la réalisation d'une étude d'aide à la décision afin de structurer la gouvernance des questions liées à l'eau (gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, assainissement, eau potable) à l'échelle du contrat territorial. Elle correspond pour 2017 à 0,5 ETP d'agents en charge de la coordination générale (et 0,6 ETP de coordination et animation agro-environnementale). Le dimensionnement des moyens humains pour l'année 2018 (et suivantes du contrat) sera issu des résultats de l'étude sur la gouvernance, une marge de 8 mois à l'identique de 2017 est envisagée pour assurer une transition en douceur de la nouvelle structuration territoriale.

Cette maîtrise d'ouvrage sera financée à 100% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal et les collectivités concernées.

⇒ **Il vous est proposé de vous prononcer sur le positionnement du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à être chef de file du futur contrat territorial « Sources de la Dordogne / Sancy Artense » pendant 1 an et 9 mois.**



"Sources de la Dordogne / Tarentaise"

Situation administrative du projet

-  Département de la Dordogne
-  Région Aquitaine - Nouvelle-Aquitaine
-  Intercommunalité
-  Commune de Tarentaise
-  Commune de Dordogne
-  Commune de Tarentaise
-  Commune de Dordogne
-  Commune de Tarentaise
-  Commune de Dordogne
-  Parc des Volcans

Le Parc des Volcans est un territoire d'exception, qui constitue un patrimoine naturel et culturel unique. Le Parc des Volcans est un territoire d'exception, qui constitue un patrimoine naturel et culturel unique. Le Parc des Volcans est un territoire d'exception, qui constitue un patrimoine naturel et culturel unique.



Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20160610-13-2016-01-DE
 Date de télétransmission : 15/06/2016
 Date de réception préfecture : 15/06/2016

DELIBERATION

Le Comité syndical valide le positionnement du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à être chef de file du futur contrat territorial « Sources de la Dordogne / Sancy Artense » pendant 1 an et 9 mois .

Nombre de voix exprimées : 125/200

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125
Nombre de voix total : 125/200				

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-13-2016-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

13. LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13-2016-02

Projet de contrat territorial Sources de la Dordogne/Sancy Artense – programme d'actions – maîtrises d'ouvrages ponctuelles

RAPPORT

L'animation du Contrat de rivière (2008-2012) et du Contrat d'Animation Territoriale Haute-Dordogne (2013-2014) par EPIDOR ont permis l'initiation, en 2014, de la démarche d'élaboration du Contrat de milieux aquatiques « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastiouilles », sur ce territoire jugé prioritaire par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. La volonté d'une maîtrise d'ouvrage plus locale et la difficulté pour les collectivités et communautés de communes en pleine recomposition territoriale à aboutir à une position politique partagée dans le délai imparti, ont conduit le syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, en accord avec ces dernières, à assurer la maîtrise d'ouvrage de la phase d'élaboration du futur contrat. Sur ce territoire complètement inclus dans le périmètre du Parc et présentant des enjeux forts pour les lacs patrimoniaux tels que la Crégut et le Chauvet, un **diagnostic territorial multithématique** a donc été conduit.

Les années 2014 et 2015 ont permis la réalisation de ce diagnostic, son partage et sa validation par les acteurs locaux. Les éléments majeurs de ce diagnostic concernent les **pratiques agricoles** qui ont été précisées par l'étude des chambres d'agriculture, la gestion durable des **zones humides** autour de laquelle le CEN Auvergne a réalisé des opérations de sensibilisation, l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'**assainissement** et la gestion de la **production hydro-électrique**.

En janvier 2016, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a proposé le rapprochement de cette démarche avec un projet similaire en termes d'enjeux, d'objectifs et de calendrier sur le territoire adjacent des « Sources de la Dordogne ». La surface de ce **nouveau projet de contrat territorial « Sources de la Dordogne / Tarentaine »** couvre près de 600 km² et 1 300 km de cours d'eau dans le Puy-de-Dôme et le Cantal.

Parmi le programme d'actions, plusieurs d'entre elles concernent des domaines d'intervention et/ou des territoires spécifiques du Parc des Volcans :

Volet A - Amélioration de la qualité de l'eau, lutte contre les pollutions

Objectifs	Actions proposées sous maîtrise d'ouvrage Parc
Accompagnement de la gestion des effluents au siège d'exploitations agricoles	Accompagnement inclus dans l'animation agro-environnementale
Accompagnement de la fertilisation des prairies	Accompagnement inclus dans l'animation agro-environnementale
Mise en œuvre d'un PAEC	Accompagnement inclus dans l'animation agro-environnementale
Sensibilisation des acteurs forestiers	Animation auprès des acteurs de l'exploitation forestière
Préserver la ressource en eau pour la consommation agricole	Accompagnement inclus dans l'animation agro-environnementale

Volet B - Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

Objectifs	Actions proposées sous maîtrise d'ouvrage Parc
Gestion du transport solide en tête de bassin versant	Etude et travaux de limitation des phénomènes d'érosion sur le bassin versant de la Tarentaine dans la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix Sancy
Restauration de la libre circulation piscicole et sédimentaire	Suppression d'obstacles au bon écoulement des eaux (pont, buses) dans la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix Sancy
Acquisition de connaissance sur les zones humides (inventaires)	Réalisation d'inventaires de zones humides, notamment sur le bassin versant de la Tiente
Restauration du lac naturel de la Crégut	Etude de synthèse des études réalisées sur le lac de la Crégut
Identification et gestion des sources de pollution autour des lacs	Etudes des pollutions ponctuelles autour des lacs naturels de la Landie, du Chauvet et de l'Esclauze
Amélioration des connaissances sur les espèces patrimoniales aquatiques	Réalisation d'études sur des Odonates, Lépidoptères des milieux aquatiques et sur les Ecrivisses à pattes blanches
Amélioration des capacités d'accueil des espèces patrimoniales aquatiques	Travaux de restauration des habitats d'Odonates en 2015

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-13-2016-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Volet C : Animation, suivi, communication

Objectif	Actions proposées sous maîtrise d'ouvrage Parc
Moyens humains	Réalisation de l'animation agro-environnementale auprès des agriculteurs (accompagnement des pratiques au siège d'exploitation, dans les prairies, dans les zones humides, à proximité des cours d'eau)
Transfert de compétences	Etude d'aide à la décision relative à l'organisation de la gouvernance des thématiques liées à l'eau sur le territoire du contrat
Communication	Réalisation d'une exposition sur les espèces aquatiques

L'état d'avancement de l'élaboration du contrat territorial ne permettant pas encore de connaître les volumes financiers et humains nécessaires pour la réalisation de ces actions, ni les plans de financements, c'est le **principe de la maîtrise d'ouvrage** de ces actions qui vous est proposé. Elles vous seront présentées de façon détaillée et avec les plans de financements précis lorsque l'ensemble des éléments seront disponibles d'ici le mois d'octobre (instruction du projet de Contrat territorial par l'Agence de l'eau Adour-Garonne). (voir annexe)

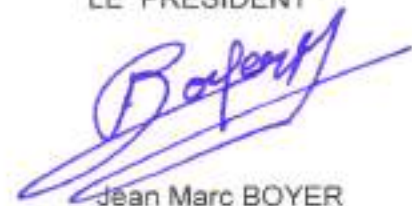
➤ Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe du positionnement du syndicat mixte du Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la maîtrise d'ouvrage de ces actions

DELIBERATION

Le Comité syndical valide le principe du positionnement du syndicat mixte du Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la maîtrise d'ouvrage de ces actions.

Nombre de voix exprimées : 125/200
Pour : 125
Contre : 0
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 10 juin 2016
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-13-2016-02-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-19-2016-01-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

RAPPORT

Du 22 au 26 septembre 2014, l'équipe politique et technique du syndicat mixte du Parc a accueilli une mission composée de hauts-fonctionnaires mexicains. Cet accueil a mobilisé fortement en organisation, accompagnement et évaluation un nombre important de personnes et s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Il s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de prestation de services signé le 7 novembre 2013 entre la Fédération nationale des PNR et l'agence française de développement (AFD) concernant la réalisation d'une mission pour accompagner et appuyer la mise en place de mécanismes innovants de gestion concertée du territoire au niveau de l'aire naturelle régionale pilote de l'Ameca dans l'Etat de Jalisco au Mexique.

Elle venait par ailleurs compléter une mission préliminaire effectuée au Mexique en août 2012 par Roger GARDES et Christine MONTOLY.

En novembre 2015, Roger Gardes et Isabelle Blanc se sont rendus au Mexique sur une semaine pour animer une campagne de promotion de terrain avec les différentes filières et institutions locales en faveur de l'équivalent des PNR mexicains désormais intitulé « PAYSAGE BIOCULTUREL » sur un secteur géographique resserré suite à nos conseils. Les frais de mission ont bien évidemment été intégralement pris en charge par l'AFD et les journées d'absence de la directrice ont été remboursées au Parc à raison de 600euros/jours en intégrant le temps nécessaire à la rédaction du rapport de mission pour les commanditaires.

L'ensemble de ces étapes est intégré, à chaque fois, dans une convention avec la Fédération des Parcs et l'AFD dont l'objet consiste à arrêter les modalités selon lesquelles le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne effectue l'assistance technique visant à accompagner et appuyer la mise en place de mécanismes innovants de gestion concertée du territoire au niveau de l'aire naturelle régionale pilote de l'Ameca dans l'Etat de Jalisco au Mexique comme indiqué ci-dessus.

La convention actuellement en vigueur et que vous avez adoptée en Bureau le 6 novembre 2014a été prévue pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 ce qui nous permet d'envisager un nouveau volet d'ici la fin de cette année.

A cet égard, nous sommes sollicités par la Fédération nationale des PNR, l'AFD et le gouvernement fédéral mexicain pour accueillir une délégation d'une vingtaine de personnes à l'automne prochain sur 5 jours dans notre parc (probablement du vendredi 30 septembre au mardi 4 octobre) puisque la délégation enchaînera ensuite avec une participation au congrès des parcs dans le PNR des Landes de Gascogne). Cette délégation sera assez différente de celle accueillie à l'automne 2014 car composée de représentants des 6 filières de production rencontrés en novembre 2015, d'élus locaux, d'ambassadeurs et de l'équipe d'animation du Paysage Bioculturel. Leurs frais de voyage et de séjour seront intégralement pris en charge par l'AFD de même que le temps de préparation et d'accompagnement effectué par chaque agent parc concerné. Il serait intéressant que les élus du Bureau puissent libérer un peu de temps pour cet accueil, au moins sur les temps officiels comme cela fut le cas en 2014.

>>> Il vous est proposé d'autoriser l'accueil de cette délégation par l'équipe Parc dans la période considérée.

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise l'accueil de cette délégation par l'équipe Parc dans la période considérée.

Nombre de voix exprimées : 125/200

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-41-2016-19-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2016,19 Décision modificative n°2 : budget principal

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
617	Etudes et recherches	-14 500,00	
6064	Fournitures administratives	1 000,00	
6228	divers honoraires et rémunération d'intermédiaires	-2 100,00	
6238	Diverses prestations extérieures	1 000,00	
6281	Concours divers	1 000,00	
022	Dépenses imprévues	11 600,00	
6419	Remboursement sur rémunération		2 500,00
74718	Autres participations de l'Etat		3 000,00
7472	Participations de la Région		-12 250,00
7473	Participations des départements		-4 250,00
7477	Participations versées par l'Europe		15 500,00
7478	Participations versées par autres organismes		-6 500,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	-2 000,00	-2 000,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements	59 500,00	
2135	Installations générales	7 000,00	
2158	Autres installations techniques	6 000,00	
2313	Constructions	-21 600,00	
2312	Aménagement terrain	-5 000,00	
1322	Participations versées par la Région		11 600,00
1323	Participations versées par les départements		11 600,00
1328	Autres subventions d'équipement		22 700,00
021	Virement de la section de fonctionnement		
	TOTAL INVESTISSEMENT	45 900,00	45 900,00



Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Le Comité syndical adopte ces diverses inscriptions.

Nombre de voix exprimées : 125/200

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-41-2016-19-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-41-2016-20-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2016,20 Décision modificative n°2 : budget annexe RN Chastreix Sancy

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
615228	Entretien des bâtiments	-1 000,00	
615231	Entretien des voies et réseaux	-1 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00	
74718	Autres subventions de l'Etat		3 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	3 000,00	3 000,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements	6 600,00	
2183	Matériel bureautique et informatique	-3 300,00	
2184	Mobilier	-1 000,00	
2158	Autres installations techniques	2 700,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		5 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	5 000,00	5 000,00



Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Le Comité syndical adopte ces diverses inscriptions.

Nombre de voix exprimées : 125/200

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-41-2016-20-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2016,21 Décision modificative n°2 : Budget annexe Chaîne des Puy

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-400,00	
6811	Dotations aux amortissements	400,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	400,00	
28183	Amortissement des immobilisations corporelles		100,00
28188	Amortissement des immobilisations corporelles		300,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	400,00	400,00



Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions .

DELIBERATION

Le Comité syndical adopte ces diverses inscriptions.

Nombre de voix exprimées : 125/200

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-41-2016-21-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2016,22 Décision modificative n°2 : Budget annexe Chauffe-four

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6236	Catalogues et imprimés	-200,00	
6811	Dotations aux amortissements	200,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	200,00	
28183	Amortissement des immobilisations corporelles		200,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	200,00	200,00



Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions .

DELIBERATION

Le Comité syndical adopte ces diverses inscriptions.

Nombre de voix exprimées : 125/200

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-41-2016-22-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-42-2016-01-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42-PERSONNEL

42.2016.01

Création d'un grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

RAPPORT

Madame Nathalie MANOURY, actuellement titulaire sur un grade de rédacteur, assistante de Direction peut bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à l'ancienneté.

La promotion de cet agent à ce grade lui permettrait d'avoir une évolution de carrière totalement justifiée et en adéquation avec ses missions.



- Par conséquent, il vous est proposé :**
- de procéder à la création d'un grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
 - d'autoriser le Président à procéder à la nomination de l'intéressée à compter du 1^{er} juillet 2016 après avis de la CAP qui se réunira en septembre 2016.

DELIBERATION

Le Comité syndical procède à la création d'un grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et autorise le Président à procéder à la nomination de l'intéressée à compter du 1^{er} juillet 2016 après avis de la CAP qui se réunira en septembre 2016.

Nombre de voix exprimées : 125/200

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 10 juin 2016
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42-PERSONNEL

42,2016,02

Revalorisation indiciaire d'un agent non-titulaire en CDI

RAPPORT

Madame Marie LALUQUE, Chargé de mission signalétique-tourisme est actuellement en CDI depuis le 1^{er} janvier 2013.

La technicité et le savoir-faire de cet agent sur son poste sont très appréciés tant par les élus que les partenaires avec lesquels elle est amenée à travailler. D'autre part, elle fait preuve de disponibilité et d'implication dans les différents dossiers qu'elle suit.

>>> **Compte-tenu de ses états de services, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de Madame LALUQUE afin de réévaluer son salaire sur la base de l'indice Brut 492 et ce à compter du 1^{er} juillet 2016. Madame LALUQUE est rémunérée actuellement à l'indice brut 458 et n'a pas eu de revalorisation indiciaire depuis le 1^{er} janvier 2010.**

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à signer un avenant au contrat de Madame LALUQUE dans les conditions du rapport.

Nombre de voix exprimées : 125/200

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 10 juin 2016
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUIN 2016

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 25 mai 2016, s'est réuni le 10 Juin 2016 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD (suppléant)	1			1
AUBOIS	16			17
BONNIER	1			18
BOYER	1	GISCARD D'ESTAING PONCHET PASSEMARD	16 2	37
BRUGIERE	1			38
BRUT	2			40
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	43
COURTADON	8			51
DELCROS	8	OUGIER VERGER	1 1	61
GARDES	1	HOARAU	2	64
GAY	8	SAUVADE	8	80
MANSANA ROCHE	2			82
MARION	1	DESCOEUR GUIBERT	2 16	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
RANT (suppléant)	1			116
RISPAL	1			117
SERRE	2			119
TIBLE	1			120
VAURILLON	1			121
VIGUES	2	BRESSON	2	125

Nombre de voix total : 125/200

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-43-2016-02-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

43 – ADHESIONS -DESIGNATIONS

43.2016.02 Désignation de représentant au sein du comité de pilotage Pôle Pleine Nature du Massif Cantalien

RAPPORT

Dans le cadre de l'appel à projet Massif central « Pôles de Pleine Nature », les stations de Pleine nature Volcan cantalien (sur le périmètre CC Pays de Murat et SM Puy Mary) et Pays de St Flour (sur le périmètre de l'OTI : CC St Flour Margeride, CC Pays Pierrefort-Neuvéglise, CC Pays de Massiac) souhaitent présenter un dossier de candidature commun.

Le pilotage de ce travail est assuré par l'Office de tourisme Intercommunautaire (OTI) des Pays de St Flour en collaboration avec la CC Pays de Murat et le SM Puy Mary en étroite partenariat avec un ensemble de partenaires locaux dont le syndicat mixte du PNRVA représenté par Eve ALCAIDE.

Le dossier porté à l'AAP Massif Central devrait être centré autour de l'organisation et l'aménagement des sites et itinéraire de pratique :

- des activités nordiques sur les cols du Massif cantalien (de Prat de Bouc, de Serre et de Légal)
- du VTT sur l'ensemble du périmètre retenu
- des activités nautiques sur la Truyère (hors PNR)

Le prochain comité de pilotage validant l'opportunité d'une candidature Cantal unique à l'appel à projet Massif Central se déroulera le 17 juin.

➤➤➤ Il vous est proposé :

- > **D'apporter le soutien du syndicat mixte du PNRVA à ce projet et d'autoriser le président à signer un courrier en ce sens**
- > **De désigner un élu référent pour représenter le syndicat mixte du Parc dans les instances associées à ce projet ainsi qu'à celles qui concerneront plus précisément les projets de réaménagement des cols/ des stations en lien avec les activités de neige chaque fois que nécessaire.**

DELIBERATION

Le Comité syndical apporte le soutien du syndicat mixte du PNRVA à ce projet et autorise le président à signer un courrier en ce sens. Il désigne Nicole Vigues comme élu référent pour représenter le syndicat mixte du Parc dans les instances associées à ce projet.

Nombre de voix exprimées : 125/200

Pour :

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 10 juin 2016
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160610-43-2016-02-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016